

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2720

présenté par

Mme Ali, Mme O'Petit, M. Kamardine, M. Serva, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Guion-Firmin,  
M. Lénaïck Adam et M. Vuilletet

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 77 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.